



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### **Notes verbales identiques en date du 23 septembre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre la lettre datée du 23 septembre 2017 et cosignée par les Ministres des affaires étrangères de la République du Soudan et du Soudan du Sud concernant la situation dans le territoire soudanais de l'Abyei, qui se passe d'explication (voir annexe).

La Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies demande la distribution de la présente note verbale et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe aux notes verbales identiques en date  
du 23 septembre 2017 adressées au Secrétaire général  
et au Président du Conseil de sécurité par la Mission  
permanente du Soudan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Suite aux actions et mesures entreprises par la République du Soudan du Sud et la République du Soudan pour renforcer et appuyer le mandat du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, nous avons l'honneur de vous exprimer conjointement notre détermination à poursuivre notre coopération dans la mise en œuvre des résolutions 1990 (2011) et 2352 (2017) du Conseil de sécurité.

Jusqu'à présent, nous avons fait des progrès considérables dans le règlement des problèmes concernant les autorisations et l'accès des missions de reconnaissance du Mécanisme de part et d'autre de notre frontière commune. Nous avons en outre tenu des réunions à Djouba, à Khartoum, à Addis-Abeba et à New York, et nous tenons à vous réaffirmer notre détermination à éliminer les obstacles et à faire face aux difficultés que soulève la mise en activité du Mécanisme.

Nous tenons à vous affirmer notre volonté de respecter les engagements que nous avons contractés dans l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière (2011) et l'Accord sur les dispositions de sécurité (2012), et de tenir les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et du Comité mixte de sécurité, ainsi que d'engager un processus politique pour débloquent l'impasse concernant Abyei et la frontière, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2352 (2017).

Vous conviendrez avec nous, nous en sommes convaincus, que le rôle de l'Éthiopie, seul pays à fournir des contingents à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, mérite d'être salué et confirmé.

Peut-être serez-vous d'accord pour dire également que les besoins restent urgents, en particulier au regard de la situation politique et sécuritaire qui règne dans la région. Nous exhortons le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à réaffirmer leur volonté et leur détermination à garantir la sécurité d'Abyei. À cet effet, nous nous unissons pour demander un complément d'appui de la part de l'Organisation des Nations Unies pour la fourniture de services sociaux et d'activités de développement dans la zone d'Abyei, en tant que moyen de favoriser la coexistence pacifique et la coopération.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République du Soudan  
(Signé) Ibrahim Ahmed A. **Ghandour**

Le Ministre des affaires étrangères  
et de la coopération internationale  
de la République du Soudan du Sud  
(Signé) Deng Alor **Kuol**